

219C1008
FR0004034072-FS0595

24 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AWOX
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juin 2019, complété par un courrier reçu le 24 juin, la société par actions simplifiée Talence Gestion (38 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 5 octobre 2018, le seuil de 5% du capital de la société AWOX et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 338 962 actions AWOX représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et 4,48% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions AWOX.

Le déclarant a précisé détenir, au 20 juin 2019, pour le compte desdits fonds, 321 581 actions AWOX représentant autant de droits de vote de cette société, soit 4,01% du capital et 3,63% des droits de vote de cette société².

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date de 6 946 490 actions représentant 7 599 711 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date de 8 017 448 actions représentant 8 813 430 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.